

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 6 (1894)
Heft: 2

Rubrik: Société photographique de la Savoie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société photographique de la Savoie.

Assemblée générale du 11 Janvier 1894.

M. Courtois, président, ouvre la séance. Il est tout d'abord procédé à l'admission des nouveaux membres. Sont reçus :

Membres actifs :

MM. le curé Morand.

Gilles, inspecteur d'académie.

l'abbé Bouvier.

Antoine Jouty.

Grasset, avoué à la cour.

Collin, Hippolyte.

le comte de Barral.

Davanne, à Paris.

Membres honoraires :

MM. le général de division Bérenger.

le général Bruneau.

Molines, procureur général.

Mgr l'archevêque de Chambéry.

Phal, conservateur des forêts.

le chanoine de Costa.

le chanoine Guay-Thévenon.

Louviot, capitaine au 4^{me} dragons.

Brun, avoué.

Favier, banquier.

Dunoyer, rentier.

Lucien d'Alexandry.

Humbert d'Alexandry.

Lamolère, lieutenant-colonel, 4^{me} dragons.

MM. Chiron, conseiller municipal.
le comte d'Aubigny.
le comte Eugène de Boigne.
Chaboud,
Mion, inspecteur des forêts.

Membres correspondants :

MM. Pector, à Paris.

Küss, inspecteur des forêts, à Annecy.
le président de la Société Havraise de photogr.

M. le Président constate avec la plus grande satisfaction la prospérité sans cesse croissante de la Société qui compte maintenant 64 membres actifs et 41 membres honoraires et donne lecture du compte rendu financier de l'année 1893.

Les prévisions budgétaires ont été largement dépassées. Les principales causes des dépenses imprévues ont été les suivantes :

Elévarions des impôts, qui ont été doublés ;
Marchandises avariées en magasin ;
Gel des conduites d'eau et de compteur, ce qui a nécessité d'importantes réparations ;
Amélioration du système de chauffage, achat d'un second poêle ;
Transformation des cuves de lavage, achat d'essuie-mains et autres menus objets indispensables.

Malgré cela l'avoir de la Société est encore bon et le budget de 1893 se solde comme suit :

Matériel de la Société (amortissement compris) et marchandises en magasin	Fr. 854 —
Dû au trésorier pour avances de caisse.	» 207 45
Actif au 31 Décembre	Fr. 646 55



Phototype J. Basto, Porto.

Photocollographie : Société anonyme des Arts graphiques, Genève.

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'art. 12 des Statuts, il doit être procédé aux élections des membres du bureau pour l'année courante. Sont élus :

Président : MM. Courtois.

Vice-Président : des Franes.

Secrétaire : Dollin, Ferdinand.

Trésorier : Abrioud.

Administrateurs : Perrin, de Guillebon, Leclerc et Tardy.

Après avoir remercié les membres présents de la nouvelle marque de confiance qu'ils ont bien voulu lui accorder, M. le Président expose comme suit le budget de 1894 :

Recettes.

Cotisation de 64 membres actifs	Fr. 960 —
» 41 » honoraires	» 410 —
16 droits d'entrée	» 80 —
Location de 25 placards à 2 fr. 50	» 62 50
	<hr/>
Total	Fr. 1512 50

Dépenses.

Location	Fr. 500 —
Gaz, eau, chauffage	» 250 —
Impôts	» 70 —
Assurance	» 18 50
Impressions, recouvrements, etc.	» 154 05
Frais de séances de projections.	» 50 —
Avances à rembourser	» 207 45
	<hr/>
Total	Fr. 1250 —

Il resterait donc en fin d'année 1894, un excédant de

262 fr. 50 auquel viendront très probablement s'ajouter les 100 francs de subvention de la Municipalité.

A la suite de cet exposé, un certain nombre de membres demandent si l'on ne pourrait utiliser de suite tout ou partie de l'excédant prévu pour l'achat d'une autre lanterne de projections à la lumière oxhydrique ; ils font remarquer que la lanterne actuelle est insuffisante pour les séances données dans une salle un peu grande et que l'intérêt de la Société est d'avoir un bon outillage et des appareils perfectionnés.

M. le Président partage cette manière de voir, mais il fait remarquer qu'il est bien rare que dans le cours d'une année on n'ait pas à faire face à quelque grosse dépense imprévue et il estime que ce serait faire œuvre de mauvaise administration que de ne pas ménager les fonds disponibles.

M. de Guillebon, secrétaire, et M. des Francs, vice-président, font connaître que l'outillage complet (lampe, chalumeau, tube à oxygène, manomètre, tuyaux) reviendra à 380 fr. environ et que l'on trouve preneur de la lanterne que possède la Société, au prix de 80 francs, ce qui ramènerait à 300 francs la dépense réelle.

M. le Président estime que cette somme est beaucoup trop importante encore pour être prélevée sur les ressources ordinaires de la Société et demande si l'on ne pourrait se contenter d'acheter une nouvelle lampe avec son chalumeau et de louer les autres appareils. Cette proposition mise aux voix, soulève encore quelques objections, puis l'assemblée générale décide qu'une souscription sera ouverte pour permettre l'achat de l'outillage complet.

Tous les sociétaires présents s'étant inscrits séance tenante sur la liste de souscription, M. le Président espère que la Société pourra bientôt offrir, et dans de meilleures conditions que les précédentes, une nouvelle séance de

projections aux membres honoraires. Il fait connaître que cette séance pourra avoir lieu vers le 20 février et qu'elle comprendra une revue rétrospective de Chambéry et un voyage de Chambéry à Jermak par Albertville, Flumet, Mégève, Saint-Gervais et Chamonix. Il ajoute que grâce à l'extrême obligeance des fonctionnaires du service des eaux et forêts, il sera possible de faire passer sous les yeux des spectateurs, les principales scènes de la catastrophe survenue à Saint-Gervais, en 1892, et d'en démontrer les causes.

Le Secrétaire donne ensuite lecture de deux lettres de MM. Davanne et Pector demandant à la Société de vouloir bien revenir sur sa décision de ne plus faire partie de l'Union des Sociétés photographiques de France.

L'assemblée consultée, déclare qu'il n'y a plus lieu de faire partie de l'Union, en raison du peu de services qu'elle paraît appelée à rendre aux sociétés de province.

Il n'en eût pas été de même, évidemment, si l'Union eût été une sorte de syndicat des diverses sociétés photographiques, dont le but serait de grouper les intérêts moraux et matériels des sociétés de province, de leur servir de Conseil tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique et d'être leur intermédiaire auprès des fournisseurs afin d'en obtenir les meilleures conditions possibles.

M. Leclerc fait connaître qu'il continue ses démarches pour obtenir dégrèvement de tout ou partie des impôts que supporte la Société.

La Société remercie les administrations des journaux photographiques qui ont continué d'envoyer à titre gracieux leurs publications très consultées par ses membres, la *Revue suisse de photographie*, Genève ; le *Photo-Journal*, Paris ; le *Journal des Sociétés photographiques*, Paris ; le *Bulletin de la Société caennaise de photographie* ; le jour-

nal *Hélios*, de Bruxelles ; le journal *La Photographie*, Paris ; le journal *L'Objectif*, Paris ; le *Bulletin des Sociétés photographiques*, Paris. Tous ces journaux sont reliés par année et constituent la bibliothèque de la Société.

La séance, qui est levée à 10 heures du soir, se termine par des projections de clichés obtenus par contact avec des négatifs $4\frac{1}{2} \times 6$ photo-jumelle Carpentier, objectif Zeiss.

Les résultats constatés sont des plus satisfaisants.

Le Secrétaire,

DOLLIN.

Sur les propriétés photographiques des sels de vanadium.

Lorsque l'on considère la place qu'occupe le vanadium dans la série des métaux et lorsqu'on examine les propriétés générales de ce corps, on peut émettre l'hypothèse que les sels vanadiques sont modifiés sous l'influence de la lumière.

D'autre part, on a bien signalé déjà les propriétés photographiques des vanadates alcalins, mais sans approfondir cette question et sans utiliser cette propriété pour produire des images stables.

L'expérience a, en effet, justifié nos prévisions, et, bien qu'au point de vue pratique l'emploi des sels vanadiques ne paraisse pas devoir, pour le moment, présenter d'importance, nous n'avons point cru inutile d'indiquer nos expériences, à cause de l'intérêt théorique qui peut s'y attacher.

Nous rappelons que le vanadium forme¹ les principaux oxydes suivants :

¹ Roscœ-Ann. des Chim. et Phar. Supplément B, VI, page, 94.